

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 15 décembre 2011

DCM N°11-12-23

**Objet : Acceptation d'une indemnité de sinistre.**

**Rapporteur : M. PAYRAUDEAU, Adjoint chargé de quartiers**

Le 23 mai 2011, un dégât des eaux s'est produit dans le bâtiment du Pôle des Lauriers sis 3, rue d'Anjou. Celui-ci a provoqué des dommages aux locaux occupés par la Ville de Metz. Le montant de l'indemnité totale a été fixé à 897 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

**VU** les dégâts occasionnés aux locaux occupés par la Ville de Metz par le dégât des eaux du 23 mai 2011 au Pôle des Lauriers sis 3, rue d'Anjou,

**VU** le montant de l'indemnité proposée par l'assureur de la Ville de Metz,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- D'accepter le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 897 € versé en immédiat,
- D'encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Olivier PAYRAUDEAU,  
Adjoint au Maire Délégué,

Service à l'origine de la DCM : Service Gestion Domaniale et Moyens Généraux

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**